



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS



Plus qu'une Région
une chance pour les territoires

Comité Syndical du Pays Vendômois

Vendredi 15 mars 2013

18h00

Les Roches l'Evêques



Sommaire

1) Points administratifs

<i>Approbation des décisions prises par le Bureau depuis le 07 décembre 2012</i>	P 3
<i>Compte administratif 2012</i>	P 3
<i>Vote du compte de gestion de l'exercice 2012</i>	P 6
<i>Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2012</i>	P 6
<i>Vote du budget primitif 2013</i>	P 7
<i>Remboursement des frais de déplacements de la stagiaire Leader</i>	P 11
<i>Délégation de passation au Centre de Gestion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires</i>	P 12

2) Performance énergétique

P 13

3) Accueil d'une stagiaire Leader

P 14

4) Bilan à mi-parcours du 3^{ème} CRPV

<i>Questions du Pays Vendômois par rapport à l'évolution réglementaire régionale des contrats régionaux de 4^{ème} génération</i>	P 14
<i>Proposition de choix pour le bilan à mi-parcours</i>	P 15
<i>Nouvelle répartition des enveloppes sur les 12 modules</i>	P 16

Annexes

<i>Annexe 1 : Projet de convention récupération de CEE</i>	P 20
<i>Annexe 2 : Tableau de comparaison entre les réglementations thermiques 3G et 4G</i>	P 23
<i>Annexe 3 : Tableau des projets déjà votés</i>	P 26
<i>Annexe 4 : Tableau des projets recensés après le bilan à mi-parcours</i>	P 31
<i>Annexe 5 : Fiche à compléter pour les « fonds de dossiers »</i>	P 35

1) Points administratifs

Approbation des décisions prises en réunions de Bureaux depuis le 07 décembre 2012

Projet de délibération :

OBJET : APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DEPUIS LE 07/12/12

La Présidente indique que, par délibération n°2010-14 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2010, le Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois est autorisé, afin de faciliter le fonctionnement du Syndicat, à prendre des décisions.

Elle rappelle les décisions prises par le Bureau depuis le 07 décembre 2012 :

- Bureau du 18 janvier 2013 :

. Décision 2013-01 : Examen des dossiers du 3^{ème} contrat régional du Pays Vendômois avant prise d'arrêté attributif de subvention par la Région.

Compte administratif 2012

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2012 voté	2012 réalisé
011. Charges à caractère général	300 037,79	97 130,68
6064 Fournitures administratives	3 000,00	2 801,92
Leader	800,00	313,69
CEP	0,00	0,00
611 Contrats de prestation de services avec des entreprises		200,69
6132 Location immobilière	5 000,00	2 682,40
61558 Entretien et réparations	500,00	65,78
6156 Maintenance	200,00	193,15
616 Prime d'assurance	5 700,00	2 107,00
617 Etudes et recherches	105 000,00	15 000,00
6225 Indemnités aux comptables et régisseurs	500,00	290,25
6228 Rémunération diverses d'intermédiaires et d'honoraires	47 200,00	58 571,22
Leader		80,00
Réserve	105 187,79	
6232 Fêtes et cérémonies (restaurant)	1 000,00	778,50
Leader	500,00	0,00
6237 Publication Pays	5 000,00	0,00
Leader	200,00	0,00
6238 Publications divers	2 000,00	3 500,00
6247 Transports collectifs	3 000,00	0,00
6256 Frais de mission Pays (SM + SB + IM)	3 500,00	2 903,33
Leader	2 000,00	772,48
Veille éco	200,00	198,29
CEP	1 000,00	912,33

6262 Frais de télécommunication (1 portable + abonnement internet)	1 000,00	1 048,35
Leader (1 portable)	500,00	374,00
Veille éco (1 portable)	300,00	300,64
CEP (2 portables)	100,00	79,80
6281 Concours divers (cotisation association Pays)	1 200,00	1 080,00
62878 Remboursement de frais (Photocopies, timbres, téléphone)	4 000,00	2 034,22
Leader (Photocopies, timbres, téléphone)	1 200,00	842,64
Veille éco (photocopies)	100,00	0,00
CEP (Photocopies)	150,00	0,00
<u>65. Autres charges de gestion courante</u>	1 200,00	467,67
6532 Frais de mission de la Présidente	1 200,00	467,67
<u>012. Charges de personnel</u>	213 870,00	175 444,22
6218 Autres personnels au service (stagiaire Leader)	600,00	
6332 Cotisation versée au FNAL	80,00	67,09 €
Leader	35,00	20,41 €
Veille éco	10,00	11,74 €
CEP	35,00	4,98 €
6336 Centre de gestion	1 200,00	1 030,53 €
Leader	600,00	305,83 €
Veille éco	130,00	175,95 €
CEP	600,00	74,69 €
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	250,00	206,37 €
Leader	150,00	61,17 €
Veille éco	30,00	35,19 €
CEP	150,00	14,94 €
64111 Rémunération du personnel titulaire	46 200,00	48 295,93 €
64131 Rémunération du personnel non titulaire	32 000,00	30 827,11 €
Leader	31 500,00	29 112,74 €
Veille éco	8 400,00	8 154,06 €
CEP	31 500,00	8 555,40 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	16 200,00	15 608,82 €
Leader	9 500,00	6 080,10 €
Veille éco	2 500,00	3 499,81 €
CEP	9 500,00	1 488,95 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	12 500,00	11 959,34 €
Leader	1 200,00	699,21 €
Veille éco	300,00	408,27 €
CEP	1 200,00	169,22 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	1 900,00	1 695,10 €
Leader	1 800,00	1 120,90 €
Veille éco	500,00	662,31 €
CEP	1 800,00	273,82 €
6455 Cotisation pour assurance du personnel		3 770,24 €
6458 Cotisation ATIAL	150,00	46,00 €
6475 Médecine du travail	100,00	0,00
64832 Contribution fonds compensation cessation progressive d'activité	200,00	0,00
6474 Autres charges de personnels (COS)	700,00	672,00
Leader	350,00	336,00
Veille éco		
<u>042. Opérations d'ordre de transfert entre section</u>	5 126,47	5 126,47
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorp et corp	5 126,47	5 126,47
<u>023. Virement à la section d'investissement</u>	1 500,00	
TOTAL	521 734,26	278 169,04

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2012 voté	2012 réalisé
64. Charges de personnels	5 660,00	11 320,38
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	5 000,00	10 438,18
6459 Remboursement sur charges du personnel	660,00	882,20
74. Dotations subventions, participations	306 370,00	297 678,85
74718 Autres subventions de l'Etat (PNA)	5 760,00	21 960,50
74718 Autres subventions de l'Etat (OCMACS)	16 200,00	
74728 Subvention Conseil Régional pour le Pays	62 500,00	62 500,00
74728 Subvention Conseil Régional (3ème CRPV)	18 900,00	21 880,00
74738 Subvention Conseil Général (+ Provemploi)	26 678,00	28 678,58
74741 Participation des communes (+ Provemploi)	115 932,00	120 932,00
7475 Participation groupement de collectivité (Pays BVL prog Leader)	8 000,00	6 194,69
74778 Subvention fonds européens Leader	42 400,00	20 533,08
74778 Subvention fonds FEDER (TVB)	10 000,00	6 000,00
7478 Participation autres organismes (Thyssenkrupp Provemploi)	0,00	9 000,00
77 Produits exceptionnels	19 245,51	19 995,29
773 Mandats annulés sur exercice antérieur	15 075,00	15 824,78
7788 Autres produits exceptionnels	4 170,51	4 170,51
002 Excédent antérieur reporté	190 458,75	
TOTAL	521 734,26	328 994,52

. Soit un total excédentaire de 50 825,48 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2012 voté	2012 réalisé
20. Immobilisations incorporelles	2 800,00	2 560,05
205 Concessions et droits similaires, logiciels (Segilog)	2 800,00	2 560,05
21. Immobilisations corporelles	4 909,23	4 670,12
2183 Matériel de bureau et informatique Pays	4 409,23	1 328,32
CEP	500,00	3 341,80
45. Opérations pour comptes de tiers	87 422,53	56 706,89
45811 PNA	29 880,00	29 880,00
45812 OCMACS	37 000,00	21 334,36
45813 Contrat de Bassin	15 050,00	0,00
45815 Leader +	9,99	9,99
45816 Prévision	4 160,52	4 160,52
45819 Panneaux gestion différenciée des espaces verts	1 322,02	1 322,02
TOTAL	95 131,76	63 937,06

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2012	2012
10. Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	1 038,22
10222 FCTVA	1 000,00	1 038,22
45. Opérations pour comptes de tiers	64 577,02	52 847,02
45821 PNA	11 205,00	18 675,00
45822 OCMACS	37 000,00	32 850,00
45823 Contrat de Bassin	15 050,00	0,00
45829 Panneaux gestion différenciée des espaces verts	1 322,02	1 322,02
040. Opérations d'ordre de transfert entre section	5 126,47	5 126,47
2805 Concessions et droits similaires, logiciels	1 917,79	1 917,79
28183 Matériel de bureau et informatique	3 134,10	3 134,10
28184 Mobilier	74,58	74,58
021 Virement de la section de fonctionnement	1 500,00	
001 Excédent antérieur reporté	22 928,27	
TOTAL	95 131,76	59 011,71

. Soit un total excédentaire de -4 925,35

Soit un total excédentaire de 45 900,13€ en résultat 2012

Projet de délibération :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

La Présidente, passe la parole au 1er Vice-Président pour la présentation du Compte Administratif 2012 et sort de la salle.

Le 1^{er} Vice-Président présente et commente le Compte Administratif 2012 du Syndicat Mixte, qui a été remis à chaque membre du Comité Syndical.

Il rappelle, dans les grandes lignes, les dépenses et recettes de la section de fonctionnement et que les éléments chiffrés du Compte Administratif 2012 sont en parfait accord avec ceux du Compte de Gestion 2012.

Le 1^{er} Vice-Président ajoute que l'exemplaire du Compte de Gestion 2012 est à la disposition de chacun pour consultation au Bureau du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte administratif 2012.

Vote du compte de gestion 2012

TABLEAU DE RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2012 (HORS RESTE A REALISER)

BUDGET PRINCIPAL	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2011	Affectation des résultats 2012	Résultats de l'exercice 2012	Résultats de clôture de 2012 (comprenant le résultat de 2011 + celui de 2012)
Investissement	22 928,27 €		-4 925,35 €	18 002,92 €
Fonctionnement	190 458,75 €		50 825,48 €	241 284,23 €
TOTAL	213 387,02 €		45 900,13 €	259 287,15 €

Les éléments chiffrés du Compte Administratif 2012 sont en parfait accord avec ceux du Compte de Gestion 2012 de la Trésorerie de Vendôme

Constat :

Excédent cumulé d'investissement de 18 002,92€

Excédent cumulé fonctionnement de 241 284,23€

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Projet de délibération :

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Madame Isabelle MAINCION, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 241 284,23€
- un excédent cumulé d'investissement de 18 002,92€
- un reste à réaliser en dépenses d'investissement de 15 660,00€

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- Le solde disponible de 241 284,23€ est affecté à la ligne 002 (excédent reporté de fonctionnement)

Vote du budget primitif 2013

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2012 voté	2012 réalisé	2013 proposé
011. Charges à caractère général	300 037,79 €	97 130,68 €	291 191,30 €
6064 Fournitures administratives	3 000,00 €	2 801,92	3 000,00 €
Leader	800,00 €	313,69	200,00 €
Thermiciens CEP	0,00 €	0,00	1 000,00 €
611 Contrats de prestation de services avec des entreprises		200,69	250,00 €
6132 Location immobilière – Loyer (année N)	5 000,00 €	2 682,40	2 700,00 €
Charges locatives (année N -1)			5 100,00 €
61558 Entretien et réparations	500,00 €	65,78	200,00 €
6156 Maintenance	200,00 €	193,15	200,00 €
616 Prime d'assurance	5 700,00 €	2 107,00	2 500,00 €
617 Etudes et recherches	105 000,00 €	15 000,00	55 000,00 €
6225 Indemnités aux comptables et régisseurs	500,00 €	290,25	400,00 €
6228 Rémunération diverses d'intermédiaires et d'honoraires	47 200,00 €	58 571,22	39 300,00 €
Leader		80,00	10 000,00 €
Avance de trésorerie	105 187,79 €		146 741,30 €
6232 Fêtes et cérémonies (restaurant)	1 000,00 €	778,50	1 000,00 €
Leader	500,00 €	0,00	
6237 Publication Pays	5 200,00 €	0,00	0,00 €
6238 Publications diverses	2 000,00 €	3 500,00	2 000,00 €
6247 Transports collectifs	3 000,00 €	0,00	3 000,00 €
6256 Frais de mission Pays	3 500,00 €	2 903,33	4 000,00 €
Leader	2 000,00 €	772,48	1 000,00 €
Veille éco	200,00 €	198,29	
Thermiciens CEP	1 000,00 €	912,33	6 000,00 €
6262 Frais de télécommunication (1 portable + abonnement internet)	1 000,00 €	1 048,35	1 100,00 €
Leader (1 portable)	500,00 €	374,00	250,00 €
Veille éco (1 portable)	300,00 €	300,64	0,00 €
Thermiciens CEP (2 portables)	100,00 €	79,80	1 100,00 €
6281 Concours divers (cotisation association Pays)	1 200,00 €	1 080,00	1 600,00 €
6287 Remboursement de frais (Photocopies, timbres, téléphone)	4 000,00 €	2 034,22	2 500,00 €
Leader (Photocopies, timbres, téléphone)	1 200,00 €	842,64	550,00 €
Veille éco (Photocopies)	100,00 €	0,00	0,00 €
Thermiciens CEP	150,00 €	0,00	500,00 €
65. Autres charges de gestion courante	1 200,00 €	467,67 €	1 000,00 €
6532 Frais de mission Présidente	1 200,00 €	467,67 €	1 000,00 €
012. Charges de personnel	213 870,00 €	175 444,22 €	238 585,00 €
63322 Cotisation versée au FNAL	80,00 €	67,09 €	70,00 €
Leader	35,00 €	20,41 €	15,00 €
Veille éco	10,00 €	11,74 €	
Thermiciens/CEP	35,00 €	4,98 €	80,00 €
6336 Centre de gestion	1 200,00 €	1 030,53 €	1 100,00 €
Leader	600,00 €	305,83 €	250,00 €
Veille éco	130,00 €	175,95 €	
COEP	600,00 €	74,69 €	260,00 €

6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	250,00 €	206,37 €	250,00 €
Leader	150,00 €	61,17 €	50,00 €
Veille éco	30,00 €	35,19 €	
Thermiciens/CEP	150,00 €	14,94 €	210,00 €
64111 Rémunération du personnel titulaire	46 200,00 €	48 295,93 €	49 000,00 €
64131 Rémunération du personnel non titulaire	32 000,00 €	30 827,11 €	32 000,00 €
Leader	31 500,00 €	29 112,74 €	15 300,00 €
Veille éco	8 400,00 €	8 154,06 €	
Thermiciens/CEP	31 500,00 €	8 555,40 €	67 300,00 €
64138 Autres indemnités (stagiaires PNA et Leader)	600,00 €	0,00	3 600,00 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	16 200,00 €	15 608,82 €	16 000,00 €
Leader	9 500,00 €	6 080,10 €	4 600,00 €
Veille éco	2 500,00 €	3 499,81 €	
Thermiciens/CEP	9 500,00 €	1 488,95 €	20 100,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	12 500,00 €	11 959,34 €	12 500,00 €
Leader	1 200,00 €	699,21 €	600,00 €
Veille éco	300,00 €	408,27 €	
Thermiciens/CEP	1 200,00 €	169,22 €	2 400,00 €
6454 Cotisations aux ASSEDIC	1 900,00 €	1 695,10 €	1 800,00 €
Leader	1 800,00 €	1 120,90 €	850,00 €
Veille éco	500,00 €	662,31 €	
Thermiciens/CEP	1 800,00 €	273,82 €	3 800,00 €
6455 Assurance du personnel		3 770,24 €	4 500,00 €
6458 Cotisation ATIAL	150,00 €	46,00 €	
6475 Médecine du travail	100,00 €	0,00	100,00 €
64832 Contribution fonds compensation cessation progressive d'activité	200,00 €	0,00	100,00 €
6474 Autres charges de personnels (COS)	700,00 €	672,00	700,00 €
Leader	350,00 €	336,00	350,00 €
Thermiciens/CEP			700,00 €
<u>042. Opérations d'ordre de transfert entre section</u>	5 126,47 €	5 126,47 €	5 543,93 €
6811 Dotations aux amortissements des immo incorp et corp	5 126,47 €	5 126,47 €	5 543,93 €
<u>023. Dépenses imprévues</u>			30 000,00 €
<u>023. Virement à la section d'investissement</u>	1 500,00 €		14 700,00 €
TOTAL	521 734,26 €	278 169,04 €	581 020,23 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2012 voté	2012 réalisé	2013 proposé
<u>013 Atténuations de charges</u>	5 660,00 €	11 320,38 €	1 100,00 €
6419 Remboursement sur rémunération du personnel	5 000,00 €	10 438,18	600,00 €
6456 Remboursement sur charges du personnel	660,00 €	882,20	500,00 €
<u>74. Dotations subventions, participations</u>	306 370,00 €	297 678,85 €	338 636,00 €
74718 Autre subventions de l'Etat (PNA, CLS)	21 960,00 €	21 960,50 €	7 690,00 €
74728 Subvention Conseil Régional pour le Pays	62 500,00 €	62 500,00 €	62 500,00 €
74728 Subvention Conseil Régional (3ème CRPV)	18 900,00 €	21 880,00 €	18 020,00 €
74738 Subvention Conseil Général	26 678,00 €	26 678,58 €	26 678,00 €
Subvention Conseil Général (ProvEmploi)		2 000,00 €	
74741 Participation des communes	115 932,00 €	115 932,00 €	116 358,00 €
Participation des communes (ProvEmploi)		5 000,00 €	
74778 Subvention fonds européens Leader	42 400,00 €	20 533,08 €	61 700,00 €
Subvention fonds FEDER (TVB)	10 000,00 €	6 000,00 €	14 000,00 €
7475 Participation groupement de collectivité (Pays BVL prog Leader)	8 000,00 €	6 194,69 €	5 050,00 €
7478 Autres organismes (ADEME postes CEP)			26 640,00 €
7488 Autres organismes (Thyssen Krupp ProvEmploi)		9 000,00 €	
<u>77 Produits exceptionnels</u>	19 245,51 €	19 995,29 €	
773 Mandats annulés sur exercice antérieur	15 075,00 €	15 824,78 €	
7788 Autres produits exceptionnels	4 170,51 €	4 170,51 €	
<u>002 Excédent antérieur reporté</u>	190 458,75 €		241 284,23 €
TOTAL	521 734,26 €	328 994,52	581 020,23 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2012 voté	2012 réalisé	2013 proposé
<u>20. Immobilisations incorporelles</u>	2 800,00 €	2 560,05 €	2 606,85 €
205 Concessions et droits similaires, logiciels (Segilog)	2 800,00 €	2 560,05 €	2 606,85 €
<u>21. Immobilisations corporelles</u>	4 909,23 €	4 670,12 €	4 500,00 €
2183 Matériel de bureau et informatique Pays Thermiciens CEP	3 409,23 € 1 500,00 €	1 328,32 € 2 733,97 €	1 000,00 € 3 000,00 €
2184 Mobilier		607,83 €	500,00 €
<u>45. Opérations pour comptes de tiers</u>	87 422,53 €	56 706,89 €	31 470,00 €
45811 PNA	29 880,00 €	29 880,00 €	7 470,00 €
45812 OCMACS	37 000,00 €	21 334,36 €	24 000,00 €
45813 Contrat de Bassin	15 050,00 €	0,00 €	
45815 Leader +	9,99 €	9,99 €	0,00 €
45816 Prévision	4 160,52 €	4 160,52 €	0,00 €
45819 Panneaux gestion différenciée des espaces verts publics	1 322,02 €	1 322,02 €	0,00 €
TOTAL	95 131,76 €	63 937,06 €	38 576,85 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2012 voté	2012 réalisé	2013 proposé
<u>10. Dotations, fonds divers et réserves</u>	1 000,00 €	1 038,22 €	330,00 €
10222 FCTVA	1 000,00 €	1 038,22 €	330,00 €
<u>45. Opérations pour comptes de tiers</u>	64 577,02 €	52 847,02 €	0,00 €
45821 PNA	11 205,00 €	18 675,00 €	0,00 €
45822 OCMACS	37 000,00 €	32 850,00 €	
45823 Contrat de Bassin	15 050,00 €		
4582119 Panneaux gestion différenciée des espaces verts publics	1 322,02 €	1 322,02 €	0,00 €
<u>040. Opérations d'ordre de transfert entre section</u>	5 126,47 €	5 126,47 €	5 543,93 €
2805 Concessions et droits similaires, logiciels	1 917,79 €	1 917,79 €	2 560,05 €
28183 Matériel de bureau et informatique	3 134,10 €	3 134,10 €	2 909,30 €
28184 Mobilier	74,58 €	74,58 €	74,58 €
<u>001 Excédent antérieur reporté</u>	22 928,27 €		18 002,92 €
<u>021 Virement de la section de fonctionnement</u>	1 500,00 €		14 700,00 €
TOTAL	95 131,76 €	59 011,71 €	38 576,85 €

Explication des montants

Dépenses de fonctionnement :

- 6064 :** Fournitures administratives
- 611 :** Nom de domaine + adhésion plateforme des marchés publics
- 6132 :** Location (année N) à la CPV des bureaux du Pays Vendômois + charges (année N -1)
- 615 :** Réparations éventuelles
- 6156 :** Mise à jour du logiciel de comptabilité
- 616 :** Assurance du Pays Vendômois + assurance du personnel
- 617 :** Etude Plan climat (15 000€-avance de 30%)
Etude Trame Bleue / Trame Verte (35 000€)
- 6225 :** Indemnisation du comptable de la trésorerie de Vendôme

- 6228** : Animation Contrat Local de Santé (12 500€-50%)
 Communication Agenda 21 (5 000€)
 BD sur les ateliers de gestion différenciée des espaces verts (7 500€)
 Route à vélo (2 500€ participation du coût global du jalonnement + 5 000€ mission CPV + 800€ de TVA)
 OCMACS (3 000€ opération collective Néolux) + Chambres Consulaires montage des dossiers (3 000€)
 Chambre d'Agriculture pour l'animation gestion sur 4 mois à mi-temps du programme Leader (10 000€)
 Avance de trésorerie
- 6232** : Frais de restauration
- 6238** Publication de documents divers
- 6256** : Pays : frais de déplacement de l'agent de développement et de son assistante + stagiaire PNA
 Leader : frais de déplacement de l'animatrice Leader sur 6 mois + stagiaire
 CEP : frais de déplacements des 2 thermiciens
- 6262** : Pays : frais de portable de l'agent de développement
 Leader : frais de portable de l'animatrice Leader sur 6 mois
 CEP : frais de 2 portables
- 6281** : Cotisations au CAUE, à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires, à l'A3P (association pour la promotion et la politique des Pays), au Fil du Niclos, à l'APFP et à Leader France
- 62878** : Remboursement à la CPV des frais de photocopies, téléphones fixes et timbres 2012
- 6532** : Frais de déplacement de la Présidente
- 012** : Salaires et charges de l'agent de développement, de son assistante, de la chargée de mission Leader sur 6 mois et des 2 CEP.
 Cotisation pour l'assurance du personnel
 COS

Recettes de fonctionnement :

- 6459** : Remboursement du FNCSFT 2011
- 74718** : Subventions de l'Etat pour le projet PNA (1 440€) et CLS (6 250€ : avance de 50%)
- 74728** : Subvention du Conseil Régional pour le fonctionnement du Pays
 Subvention du Conseil Régional 3^{ème} CRPV : Solde TVB (5 000€) ; Solde Chaumont (1 820€) ; Solde BD (1 200€) ; Avance CLS (10 000€)
- 7473** : Subvention du Conseil Général pour le fonctionnement du Pays
- 74741** : Cotisation des communes et communautés de communes
- 7475** : Subvention du Pays Beauce Val de Loire pour l'animation et la gestion du programme Leader (solde 2012 (1 150€) et 2013 (3 000€)) ; Poste CEP (900€)
- 7477** : Subventions du programme Leader pour les dossiers : animation/gestion du programme (2012 (14 000€) et 2013 (12 500€)) ; Chaumont (11 000€) ; PNA communication (3 300€) et animation (4 500€) ; postes CEP (16 200€)
 Subvention du FEDER pour la TVB (14 000€)
- 7478** : ADEME subvention postes CEP (26 640€ - 60%)

Dépenses d'investissement

205 : Logiciel de comptabilité, antivirus

2183 : Achat de matériel informatique

4581 : Compte de tiers PNA : reversement subvention Etat aux partenaires (7 470€)
Compte de tiers OCMACS (reversement subvention Etat aux différents MO – 20 500€)

Recettes d'investissement

10222 : FCTVA

2805 : Amortissement logiciels

28183 : Amortissement matériel informatique

Projet de délibération :

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

La Présidente rappelle les orientations du Budget Primitif 2013 présentées lors du débat d'orientations budgétaires 2013 du vendredi 21 décembre 2012, en Comité Syndical.

Elle présente et commente le Budget Primitif 2013, établi selon la comptabilité M14.

Elle précise que le Budget Primitif 2013, tel que présenté, fait face à l'ensemble des opérations prévues en 2013 et qu'il a été préparé dans cet esprit.

Elle a proposé que le Budget Primitif 2013 soit voté, comme les années précédentes, par chapitre.

Remboursement des frais de déplacements de la stagiaire Leader

Projet de délibération :

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DE LA STAGIAIRE LEADER

La Présidente informe que le Pays Vendômois accueillera une stagiaire pour l'évaluation Leader. Elle précise que Marine CARASSAI, arrivera le 1^{er} avril 2013.

Afin de réaliser ses missions, la Présidente propose de l'autoriser à utiliser son véhicule personnel et d'accorder, pour le remboursement des frais avancés, une indemnité forfaitaire en application des dispositions du Décret n°2001.654 du 19 juillet 2001, sur production d'un état de frais.

Véhicule de Marine CARASSAI: une, modèle, immatriculé, modèle, puissance CV

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical l'autorisation de versements d'indemnités de frais de déplacement avec son véhicule personnel à Marine CARASSAI à compter du 1^{er} avril 2013.

Délégation de passation au Centre de Gestion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Projet de délibération :

OBJET : CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

La Présidente expose :

- que le conseil d'administration du centre de gestion a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissement du Département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.
- que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

La Présidente propose donc au vote que le Pays Vendômois charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion à compter du 1^{er} janvier 2014 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- . Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption.
- . Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au Pays Vendômois une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- . Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2014
- . Régime du contrat : capitalisation

Le Pays Vendômois s'engage à fournir au centre de gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

2) Performance énergétique

Projet de délibération :

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE PAYS VENDOMOIS ET LES COLLECTIVITES POUR LA RECUPERATION DE CEE

La Présidente rappelle que la France s'est dotée d'objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2020.

En 2005 un outil original a été créé afin de dynamiser la maîtrise de la demande en énergie : les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Les CEE sont attribués par le ministère du développement durable aux collectivités qui réalisent sur leur patrimoine des travaux de rénovation générant des économies d'énergie : travaux d'isolation, changement de menuiseries, équipement de chauffage et eau chaude sanitaire performant,etc. Ces CEE s'expriment en kWh cumac et leur montant est proportionnel aux économies d'énergie engendrées.

Les opérations permettant d'obtenir des CEE sont répertoriées dans un catalogue validé par décret.

D'autre part, la loi oblige les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, produits pétroliers...) à être détenteurs d'un quota de CEE sous peine de pénalités. Ces fournisseurs peuvent soit les obtenir par leurs clients, soit les acheter sur des places de marché spécifiques.

Ce dispositif permet aux collectivités de valoriser financièrement leurs CEE et dans le cas d'une vente par le biais d'une bourse d'échange, d'en obtenir une meilleure contrepartie.

Isabelle MAINCION remercie les membres du Comité Energie pour leur investissement à ses côtés. Suite aux échanges au sein de ce comité et aux actions retenues, elle propose de mutualiser une opération de récupération des CEE des collectivités à l'échelle du Vendômois (cf projet de convention annexe 1), en profitant des compétences des deux thermiciens CEP pour accompagner le montage des dossiers de CEE et de revente sur le marché.

En contrepartie la Présidente du Pays Vendômois propose une répartition des montants financiers récupérés par les CEE de 50% pour la collectivité ayant réalisé les travaux et de 50% pour le Pays en vue de pérenniser à terme les postes de thermiciens.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical leur accord et d'autoriser la signature de la convention CEE par la Présidente, ainsi que tous les documents afférents à ce sujet.

3) Accueil d'une stagiaire Leader

Marine CARASSAI, stagiaire Leader pour 5 mois (du 08 avril au 08 septembre 2013)

Mission : évaluation à mi-parcours du programme Leader et partenariat avec Leader France.

La présidente propose de gratifier cette stagiaire pour un montant de 436,05€ par mois.

Projet de délibération :

OBJET : AUTORISATION D'OCTROYER UNE GRATIFICATION DE SERVICES A MARINE CARASSAI DANS LE CADRE D'UN STAGE LEADER

La Présidente informe que Marine CARASSAI, sera en stage au Pays Vendômois à partir du mois d'avril. Elle est actuellement en Master 2 « Aménagement et Développement Rural » à Genay.

Elle précise que ce stage est d'une durée de quatre mois, allant d'avril à juin 2013.

Elle propose que soit octroyé à cette stagiaire une gratification de services d'un montant de 436,05€ par mois, conformément à la circulaire du 04 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne représentant pas un caractère industriel et commercial.

4) Bilan à mi-parcours du 3^{ème} CRPV

Questions du Pays Vendômois par rapport à l'évolution réglementaire régionale des contrats régionaux de 4^{ème} génération (4G)

La réglementation régionale 4G des contrats régionaux de solidarité territoriale met en avant une déclinaison du SRADDT (Schéma Régional d'aménagement et de Développement Durable du Territoire) par territoires de bassins de vie, définis par la Région comme étant les « espaces vécus au quotidien par les habitants ».

Réponses de la Région aux questions posées par les élus du Bureau :

- *Quel périmètre cohérent retenir pour le bassin de vie Vendômois ?*

Dans le respect du périmètre de la future communauté de communes rassemblant le Haut Vendômois et le Perche Vendômois, les élus du Bureau du Pays Vendômois demandent la réintégration du canton de Droué dans les limites du bassin de vie Vendômois.

- *Quels signataires du contrat régional de solidarité territoriale ?*

Le contrat régional de solidarité territoriale est signé par le Pays, la ville centre et les communautés de communes.

- Quel rôle du Pays Vendômois dans le futur par rapport à l'exécutif régional ?

Pour la Région, l'échelon du Pays est reconnu comme maille opérationnelle de dialogue et de régulation pour la définition du programme d'action des futurs contrats régionaux de solidarité territoriale.

- Quelle place de l'agent de développement par rapport à sa feuille de route régionale ?

L'agent de développement devrait-il à terme faire partie du personnel Région ?

La Région elle-même s'interroge :

- Quelle place du Conseil de Développement dans les futurs contrats régionaux de solidarité territoriale ?

Les membres du Conseil de Développement sont associés aux différents forums régionaux.

- Quel contenu du contrat régional de solidarité territoriale ?

C'est par définition la déclinaison opérationnelle d'Ambitions 2020 du bassin de vie étudié, validée par la Région permettant de conjuguer les priorités du SRADDT avec les initiatives locales, dans le respect des spécificités du territoire.

- Quelle enveloppe réservée dans les contrats régionaux de Pays et de territoire pour le très haut débit et quelle fongibilité possible des autres fonds ?

Le très haut débit est un enjeu fondamental. La Région réserve 1 200 000€ de 2013 à 2020 dans les différents contrats régionaux du Vendômois pour le très haut débit.

Les élus du Bureau demandent une fongibilité de tous les fonds des modules non utilisés au 3^{ème} CRPV, des fonds fongibles, des fonds ID en Campagne, vers le très haut débit.

- Demande d'assouplissement des règlements par rapport à la réalité du terrain.

Ex : Quelle étiquette C ou D possible dans un monument classé ou à valeur patrimoniale, dans un chai de viticulteur ou un bâtiment agricole ?

Propositions de choix pour le bilan à mi-parcours

Choix et modifications :

- Au bilan à mi-parcours :

* Demandes :

- . de modification du périmètre du bassin de vie Vendômois
- . d'assouplissement des règlements thermiques par rapport aux réalités de terrain (bâtiments classés ou à caractère patrimonial, ateliers agricoles)

* Intégration :

- . d'une part de financement pour le très haut débit
Proposition du Pays Vendômois : 107 000€ + fongibilité d'autres fonds non utilisés
- . d'une enveloppe ID en Campagne équivalente à 5% du montant total de l'enveloppe du 3^{ème} CRPV, soit 326 000€

* Choix du passage :

- . aux modalités de réglementation thermique 4G (cf annexe 2)
- . du taux de subvention pour les projets travaux d'accessibilité de 40%

- En 2014 :

* Intégration d'enveloppes additionnelles Cœur de Village (espaces publics déconnectés du logement social, logement) sur 5 ans proportionnelles au temps restant du 3^{ème} CRPV, soit 1,5/5 (+ 332 700€ pour les espaces publics et 291 000€ pour le logement)

* Mise en œuvre « Ambitions 2020 » pour le bassin de vie Vendômois.

Lancement de la démarche Ambitions 2020 : deuxième semestre 2014 ; approbation : 1^{er} semestre 2015 par le Conseil Régional

- A compter de 2015 :

* Signature d'un contrat de solidarité territoriale à l'issue du 3^{ème} CRPV, enveloppe de base 6 462 000€, en même temps que la signature du pôle de centralité de Vendôme + reste des enveloppes additionnelles Cœur de Village (3,5/5).

Nouvelle répartition des enveloppes sur les 12 modules, selon le tableau de recensement des projets pressentis (cf annexe 4) et des autres fonds réservés :

Module		Montants
Module transversal	Agenda 21	16 800€
Module 1	Formation/développement et innovation économique	0€
Module 2	Services à la population	474 500€
Module 3	Habitat et rénovation urbaine	89 000€
Module 4	Performance énergétique	630 000€
Module 5	Qualité des paysages	169 000€
Module 6	Mobilité	289 500€
Module 7	Biodiversité et eau	81 800€
Module 8	Economie touristique	99 400€
Module 9	Développement de l'accès à la culture	770 200€
Module 10	Aménagements urbains et cadre de vie	0€
Module 11	Activités sportives et de loisirs	160 000€
Module 12	Agriculture	282 800€
	Fonds fongibles	216 000€
	ID en Campagne	323 000€
	Très Haut Débit	107 000€
TOTAL		3 709 000€

Bloc n°1 : 1 756 600€

Bloc n°2 : 1 312 400€

Autres fonds : 640 000€

Manque 39 000€ ; proposition équilibrée à établir en Comité Syndical

Attention : Les dossiers inscrits par la Région dans le document à mi-parcours devront obligatoirement avoir fait l'objet d'un montage de « fonds de dossier » (cf fiche jointe annexe 5) envoyé au Pays.

Les autres dossiers feront partie du tableau de recensement des projets retenus par les élus du Pays Vendômois pour calibrer les enveloppes des différents modules.

Projet de délibération :

OBJET : VOTE DU BILAN A MI-PAROURS DU 3EME CONTRAT REGIONAL DU PAYS VENDOMOIS

La Présidente rappelle qu'au terme de sa deuxième année de fonctionnement, le Pays doit adresser à la Région début 2013 un bilan d'étape, intitulé bilan à mi-parcours.

Il ressort de l'utilisation des subventions régionales au bilan à mi-parcours :

- Un taux d'engagement de 42%. Ce taux atteint est moindre que celui espéré du fait du report fin 2013 du projet communautaire de l'espace jeunes de Vendôme pour un montant de subvention régionale de 760 000€, soit 11% du programme.

- Une utilisation caractérisée comme suit :
 - . Deux fois plus de subventions Région engagées dans le bloc n°1, jugé prioritaire, que dans le bloc n°2, en conformité avec les choix de répartition entre les deux blocs faits au départ, et avec les enjeux Agenda 21 du Pays Vendômois.
 - . Un engagement complet des subventions régionales liées à la mise en valeur paysagère du territoire.
 - . Un engagement supérieur ou égal à 50% des subventions régionales pour les actions de communication Agenda 21, de performance énergétique, de mobilité, de tourisme et d'agriculture.
 - . Une absence de projets économiques liés à l'immobilier d'entreprise et une interrogation sur l'utilisation des subventions régionales attribuées au projet d'aménagement de locaux de la Régie de Quartier de Vendôme.

- Une bonne utilisation (40%) à mi-parcours des fonds dédiés au fonctionnement en lien avec les enjeux de l'Agenda 21, de la Trame Verte et Bleue, de la biodiversité et de l'accès pour handicapés.

- Des maîtres d'ouvrages publics à plus de 80%, 60% de subventions régionales étant engagées par des communautés de communes.

- Des impacts ciblés :
 - . Participation à la création d'emplois par les privés : Grace aux aides directes accordées aux artisans-commerçants dans le cadre de l'OCMACS et aux agriculteurs pour le soutien à l'élevage et la diversification agricoles, 11 emplois ont été créés et 135 confortés.
 - . actions de développement durable, de développement de services, de maîtrise énergétique par les collectivités. Les actions des collectivités visent plus :
 - * la communication et la sensibilisation au développement durable et actions (rôle du Pays : agenda 21, TVB, ateliers de Chaumont, ...),
 - * les équipements de services (maison de l'enfance, maison médicale, bibliothèques, points lectures, accessibilité),
 - * les projets de maîtrise énergétique sur un petit nombre de projets (3 constructions neuves, 2 plans lumière, 3 plans isolation correspondant en gain énergétique à la consommation de 9 personnes par an et en GES à une économie correspondant à l'émission de 2 ménages par an), mais avec des montants conséquents.

Isabelle MAINCION souligne l'intérêt pour le Pays Vendômois d'avoir développé, à côté du 3^{ème} CRPV, un programme Leader inter-Pays de gestion responsable des ressources, un Contrat Local de Santé (signé en décembre 2012), un Programme National de l'Alimentation consacré à la restauration collective en milieu rural, un travail en partenariat avec le SIERAVL.

Par son action spécifique, le Pays Vendômois apporte 22% de fonds supplémentaires Etat, Europe.

Elle indique que le Pays s'est engagé à mettre en œuvre un PCET (Plan Climat Energie Territorial) en juin 2012 en prolongement de la réflexion maîtrise énergétique de l'Agenda 21 et de l'embauche de 1,5 thermiciens-CEP (Conseil en Energie Partagée) sur le territoire en mars 2012.

En ce qui concerne la deuxième partie du 3^{ème} CRPV, la Présidente fait part :

- des modifications et choix proposés par les membres du Bureau et la Présidente du Conseil de Développement :

* Demandes :

- . de modification du périmètre du bassin de vie Vendômois
- . d'assouplissement des règlements thermiques par rapport aux réalités de terrain (bâtiments classés ou patrimoniaux, ateliers agricoles)

* Intégration :

- . d'une part de financement pour le très haut débit
Proposition du Pays Vendômois : 107 000€ + fongibilité d'autres fonds non utilisés
- . d'une enveloppe ID en Campagne équivalente à 5% du montant total de l'enveloppe du 3^{ème} CRPV, soit 326 000€

* Choix du passage :

- . aux modalités de réglementation thermique 4G (cf annexe)
- . du taux de subvention pour les projets travaux d'accessibilité de 40%

- de la nouvelle répartition des enveloppes et autres fonds réservés validée en comité syndical (cf annexe)

Après échanges, il est demandé aux membres présents de valider la proposition définitive de bilan à mi-parcours du 3^{ème} CRPV et de donner mandat à la Présidente pour :

- négocier à la marge ce bilan à mi-parcours avec la Région,
- signer les avenants nécessaires à la mise en œuvre du 3^{ème} CRPV

Annexes

Annexe 1

Projet de convention récupération de CEE **CONVENTION**

Entre le Syndicat Mixte du Pays Vendômois et la Commune ou Communauté de Communes de pour la collecte des opérations d'économie d'énergie en vue de la récupération de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et de leur valorisation

PREAMBULE

Le dispositif créé en 2005 par la loi Programme des orientations de la politique énergétique (POPE) (n° 2005-781 du 13 juillet 2005) rend les collectivités territoriales éligibles aux certificats d'énergie : elles ont la capacité autonome d'obtenir et de revendre des CEE aux fournisseurs dits « obligés ». Le dispositif est complexe : près de 200 fiches d'opérations standardisées publiées par le ministère de l'Ecologie précisent les conditions d'éligibilité et les modalités d'évaluation des économies d'énergie pour différents travaux d'efficacité énergétique.

Le Syndicat Mixte du Pays Vendômois propose de faciliter la démarche des communes et Communauté de communes qui ont réalisé des opérations et qui souhaiteraient les valoriser.

Ainsi, la présente convention a pour objet de préciser les engagements du Syndicat Mixte du Pays Vendômois et de la Commune ou Communauté de communes de afin d'assurer le dépôt des dossiers au Pôle National CEE et de prendre en charge la revente des CEE.

ENTRE :

Le Syndicat Mixte du Pays Vendômois, représenté par sa Présidente, Mme. Isabelle MAINCION, dûment habilitée à cet effet par délibération du Comité Syndical du 15 mars 2013, désignée ci-après « le syndicat mixte ».

ET :

La Commune ou Communauté de Communes de représentée par, dûment habilité(e) à cet effet par délibération du Conseil municipal ou du Bureau Communautaire en date du, désignée ci-après « la Collectivité ».

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet de cette convention part du constat que de nombreuses collectivités réalisent très souvent des opérations de rénovation ou d'amélioration énergétique de leurs bâtiments et patrimoine sans faire valoir leurs droits aux certificats d'énergie, par méconnaissance du dispositif ou par manque de moyen humain pour monter ces dossiers. De ce fait les collectivités passent à côté d'une source de financement et d'aide à leurs investissements.

Le Pays Vendômois se propose donc d'aider les collectivités à identifier les opérations éligibles à l'obtention de CEE et à les valoriser en leur nom.

La présente convention établie entre la Collectivité et le Syndicat Mixte du Pays Vendômois a pour objet de lui confier le soin de procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National et de procéder à la vente des CEE obtenus.

ARTICLE 2 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet au

La présente convention est consentie et acceptée pour une période initiale de 3 ans.

Elle peut être dénoncée par chacune des parties, au moins trois mois avant la fin de la période initiale.

A l'issue de cette période, la convention peut être renouvelée par délibérations concordantes du Comité syndical et du Conseil municipal ou Bureau Communautaire.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES COMMUNES

Pour que les dossiers puissent être déposés par le syndicat mixte, la Collectivité s'engage à fournir les pièces administratives et commerciales suivantes, conformément à l'arrêté du 29 décembre 2010 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie :

Identification du demandeur

- Nom, adresse siège social, numéro SIREN, nom et qualité de la personne qui donne le mandat

Caractéristiques des opérations d'économies d'énergie

Pour chaque opération d'économies d'énergie, la demande comporte

- Afin de s'assurer de la réalisation de l'opération, la **copie de la facture** relative à l'opération ou un autre document permettant de s'assurer de la réalisation effective de l'opération ou la copie d'un document financier ou comptable ou tout autre document permettant de s'assurer de la réalisation effective de cette opération
- Afin de s'assurer de ne pas délivrer plusieurs fois des CEE pour l'opération concernée,
 - o une **attestation** sur l'honneur signée par le professionnel **maitre d'œuvre de l'opération**, précisant son engagement à fournir exclusivement au demandeur les documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des CEE
 - o Une **attestation** sur l'honneur signée par le **bénéficiaire de l'opération** précisant son engagement à fournir exclusivement au demandeur les documents permettant de valoriser cette opération au titre des CEE

Pour chaque opération standardisée d'économie d'énergie (les fiches d'opération standardisée sont consultables sur le site du ministère (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/1-le-secteur-du-batiment.html>) et www.developpement-durable.gouv.fr/4-le-secteur-des-reseaux-chaaleur.html) :

- Une **attestation** sur l'honneur signée par le **bénéficiaire de cette opération**, sur le respect, pour la partie qui le concerne, des critères et conditions figurant dans la fiche d'opération standardisée correspondante ;
- Une **attestation** sur l'honneur signée par le professionnel **maitre d'œuvre**, du respect, pour la partie qui le concerne, des critères et conditions figurant dans la fiche d'opération standardisée correspondante ;
- Le cas échéant, l'assurance que les documents complémentaires précisés par la fiche d'opération standardisée correspondante sont tenus à la disposition de l'autorité administrative compétente.

Ces attestations peuvent être regroupées sur le même document.

En outre, les informations suivantes doivent être mentionnées :

- L'intitulé de l'opération ;
- L'adresse postale précise du lieu de réalisation quand l'opération d'économies d'énergie se déroule dans un lieu fixe clairement établi ;
- Les dates d'engagement et de fin de réalisation de l'opération (ces dates peuvent être identiques).

D'autre part d'après le principe général de non-cumul des aides, le bénéficiaire de l'opération joindra une attestation sur l'honneur signée par lui précisant que l'opération ne bénéficie pas d'une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Compte tenu de la période d'un an d'éligibilité d'une opération après son achèvement, la Collectivité pourra communiquer au syndicat mixte les pièces justifiant d'opérations réalisées une année avant la date de signature de cette présente convention.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE

Le syndicat mixte s'engage à :

- Réunir les pièces techniques et commerciales et preuves de réalisation de l'opération
- Compléter les fiches standardisées correspondantes
- Déposer le dossier de demande de CEE auprès du pôle national CEE
- Ouvrir un compte sur une plateforme de marché ou bourse d'échange
- Informer la Collectivité du prix de vente des CEE et de l'obtention du produit de leur vente

Le syndicat mixte s'engage à reverser à la collectivité bénéficiaire 50% du produit de la vente des certificats concernant les opérations réalisées par celle-ci.

ARTICLE 5 : REMUNERATION

La commune versera au syndicat mixte, en contrepartie de l'exécution de la prestation, une rémunération correspondant à 50% de la valeur des certificats correspondants aux opérations réalisées par la celle-ci. Cette rémunération sera directement prélevée sur le produit de la vente des certificats.

ARTICLE 6 : LITIGES

Pour toutes les questions non prévues par la présente convention, les parties s'engagent à rechercher ensemble la meilleure solution, dans le respect des intérêts de chacun.

En cas de litige, le Tribunal administratif de Blois est compétent.

Fait en deux exemplaires originaux
A Vendôme, le

Pour la Collectivité de

.....,

.....

Pour le syndicat mixte du Pays Vendômois
La Présidente,

Isabelle MAINCION

Annexe 2

Tableau de comparaison entre les réglementations thermiques 3G et 4G

Conditionnalités énergétiques	Bâtiments publics Réglementation thermique 3G	Bâtiments publics et associatifs Réglementation thermique 4G						
Plan isolation	<p>Travaux d'isolation de tout le patrimoine des collectivités et des associations (école, restaurant scolaire, bâtiments administratifs de la mairie, ateliers municipaux, salle des fêtes, salle associative, équipements sportifs, logement locatif à caractère social ou non social, patrimoine des organismes HLM...), des logements sociaux permettant d'atteindre a minima la classe D après travaux.</p> <p>Seront pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Isolants standard ou éco-matériaux ▪ Pare vapeur, freine vapeur ▪ Accessoires de pose de l'isolant ▪ Plaques de plâtres ou revêtements bois disposant de préférence du label FSC ou PEFC ▪ Dans le cas d'isolation interne des murs : montage et démontage des radiateurs, modification des canalisations, jointement des plaques <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cas d'isolation par l'extérieur : enduit de recouvrement de l'isolant ▪ Élimination des déchets de chantier d'isolation ▪ Menuiseries : fenêtres, volets ▪ Ventilation ▪ Coût de main d'œuvre (entreprise) ▪ Frais de maîtrise d'œuvre ▪ Pré-diagnostic conseil isolation (le cas échéant) <p>Les modalités ci-dessous devront être respectées (elles sont susceptibles d'évoluer en fonction du cadre réglementaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les opérations doivent être conformes au cadre d'intervention « Plan Isolation des bâtiments publics et du logement social » défini par la Région Centre et doivent concerner l'ensemble des travaux d'isolation à réaliser sur un même bâtiment 	<p>Objectif : diminuer de 40% les émissions de GES dans les bâtiments et leur consommation</p> <p>Utilisation significative du bâtiment (minimum 50jours par an)</p> <p>Les travaux doivent permettre d'atteindre la performance BBC rénovation (selon les règlements en cours), ou à défaut, progression minimale de 100kwh/m²/an et atteinte de l'étiquette C après travaux</p> <p>Les communes de plus 1 000 habitants et les communautés de communes disposant d'au moins 10 bâtiments de plus de 10 ans doivent avoir réalisé un COEP ou adhérer à un service de CEP</p> <p>Les produits d'isolation utilisés doivent être de qualité reconnue :</p> <table border="1" data-bbox="1391 1082 2123 1334"> <thead> <tr> <th data-bbox="1391 1082 1630 1177">Isolants y compris matériaux biosourcés</th> <th data-bbox="1630 1082 1890 1177">Fenêtres, porte-fenêtres, baies vitrées</th> <th data-bbox="1890 1082 2123 1177">Volets</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1391 1177 1630 1334">- ACERMI Avis technique du CSTB Avis technique européen</td> <td data-bbox="1630 1177 1890 1334">- NF CSTbat - label ACOTHERM - Label CEKAL - Menuiserie 21</td> <td data-bbox="1890 1177 2123 1334">Fermeture type C ou D selon article 10 de l'arrêté du 30 mai 2007</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Ou tout autre mode de preuve légal dans un Etat membre de l'Union Européenne ou un Etat concerné par l'accord instituant l'Espace Economique Européen ou en Turquie</i></p>	Isolants y compris matériaux biosourcés	Fenêtres, porte-fenêtres, baies vitrées	Volets	- ACERMI Avis technique du CSTB Avis technique européen	- NF CSTbat - label ACOTHERM - Label CEKAL - Menuiserie 21	Fermeture type C ou D selon article 10 de l'arrêté du 30 mai 2007
Isolants y compris matériaux biosourcés	Fenêtres, porte-fenêtres, baies vitrées	Volets						
- ACERMI Avis technique du CSTB Avis technique européen	- NF CSTbat - label ACOTHERM - Label CEKAL - Menuiserie 21	Fermeture type C ou D selon article 10 de l'arrêté du 30 mai 2007						

- dans le cadre de l'isolation de bâtiments publics, les communes de plus de 1 000 habitants (Droué, Fréteval, La Ville aux Clercs, Lunay, Mondoubleau, Montoire, Morée, Naveil, Saint-Amand-Longpré, Saint-Ouen, Savigny sur Braye, Vendôme, Villiers) devront réaliser un Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) finançable à hauteur de 70% dans le cadre de la convention Région - ADEME. Le COEP devra permettre de repérer les bâtiments les plus énergivores dont les travaux d'isolation seront prioritairement soutenus
- un « pré-diagnostic conseil isolation » préalable sera réalisé pour déterminer à la fois l'étiquette avant travaux, ainsi que les scénarii de progression d'étiquette prévisionnels après travaux avec les investissements afférents (prestation assurée gracieusement dans le marché à bon de commande de la Région pour les communes de moins de 1 000 habitants)
- pour les projets portés par des bailleurs sociaux, il sera demandé un DPE avant travaux et un DPE prévisionnel après travaux
- les travaux devront être réalisés par une entreprise, les travaux en régie étant exclus
- si les travaux ne portent pas sur l'isolation des combles, le maître d'ouvrage devra présenter une attestation d'isolation des combles
- un engagement sur l'honneur à mettre en œuvre un des scénarios préconisés dans le diagnostic conseil plan isolation et permettant d'attester à la fois de la progression de classe énergétique et du niveau de classe après travaux qui doit être a minima de classe D
- Les produits d'isolation utilisés doivent être de qualité reconnue et doivent répondre aux exigences suivantes :

Isolants	Fenêtres, porte-fenêtres, baies vitrées	Volets
- ACERMI - Avis technique du CSTB - Avis technique européen	- NF CSTbat - label ACOTHERM - label CEKAL	Fermeture type C ou D selon article 10 de l'arrêté du 30 mai 2007

Ou tout autre mode de preuve légal dans un Etat membre de l'Union Européenne ou un Etat concerné par l'accord instituant l'Espace Economique Européen ou en Turquie.

Le maître d'ouvrage doit faire réaliser une étude thermique (selon cahier des charges régional) du bâtiment intégrant une attestation de classe énergétique avant travaux et une attestation de classe prévisionnelle après travaux précisant que le bouquet de travaux retenu par le maître d'ouvrage et effectivement mise en œuvre correspond à la classe énergétique visée

Dans les communes de moins de 1000 habitants, cette attestation pourra être délivrée par le prestataire régional ayant réalisé l'étude thermique dans le cas où il a été mobilisé pour l'accompagnement du maître d'ouvrage pour le lancement des travaux.

Le marché régional pourra à son terme être prolongé, dans le cadre d'un marché local, ou par la reconduction du marché régional avec imputation budgétaire sur l'enveloppe du Contrat.

Dans le cas contraire, et/ ou si le bouquet de travaux retenu correspond à un autre scénario que celui préconisé dans l'étude thermique offerte par la Région, le maître d'ouvrage devra mandater un bureau d'étude thermique à ses frais pour la production de cette attestation

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise

La ventilation étant indissociable d'un projet d'isolation, la Région ne financera les travaux que s'il est prévu une ventilation adaptée des locaux

Les opérations ne comprenant pas d'isolation des combles ne sont pas éligibles sauf si les combles sont déjà suffisamment isolés (attestation par un bureau d'étude thermique à l'appui)

Le formulaire régional « plan isolation » doit être dûment complété

Concernant le logement social le maître d'ouvrage devra démontrer une baisse de 15% de la quittance globale du locataire

Subvention régionale	25 ou 50% des dépenses d'isolation éligibles en fonction de la progression de classe énergétique	50% des dépenses d'isolation éligibles
Projets immobiliers de réhabilitation	<p>Quel que soit le module concerné, la Région ne financera des travaux de réhabilitation de bâtiments que si l'étiquette énergétique après travaux atteint la classe D. Dans le cas contraire, la prestation « Diagnostic Conseil Plan Isolation » pourra être gracieusement activée pour les communes de plus de 1 000 habitants, afin de prévoir les travaux complémentaires.</p> <p>En complément, au titre de cette mesure 4-1-d, il sera possible de bonifier le taux de subvention si l'étiquette après travaux atteint a minima la classe B (après progression de classe).</p>	<p>Atteinte du label BBC rénovation après travaux (selon réglementation en cours) à défaut, un gain de 100 kwh/m²/an et classe énergétique C après travaux</p> <p>Subvention régionale majorée de 10% si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - système de chauffage utilisant majoritairement le bois ou la géothermie - bâtiment a très faible consommation d'énergie (classe énergétique A (selon réglementation en vigueur) en rénovation) - bâtiment intégrant une masse significative de matériaux biosourcés (végétal, animal), y compris des matériaux isolant pour lesquels il existe des règles professionnelles
Constructions neuves	<p>Projets dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} juillet 2011 et sera supprimée ensuite.</p> <p>Une attestation de conformité signée du maître d'ouvrage et du bureau d'étude en charge de l'étude thermique justifiant a minima l'exigence de BBC définie par l'arrêté du 8 mai 2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « Bâtiment Basse Consommation » devra être fournie au dossier.</p>	<p>Bâtiments basse consommation (respect de la réglementation thermique en vigueur)</p> <p>Subvention régionale majorée de 10% si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - système de chauffage bois ou géothermie - bâtiment a très faible consommation d'énergie (à minima passif ou énergie positive (selon réglementation en vigueur) - bâtiment avec une masse significative de matériaux biosourcés (végétal, animal), y compris des matériaux isolants pour lesquels il existe des règles professionnelles

Annexe 3

Tableau des projets déjà votés

Module transversal - Agenda 21

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Elaboration Agenda 21	Pays Vendômois	26/02/11	41 875	80	33 500	41 979
Communication sensibilisation Agenda 21	Pays Vendômois	27/06/11	19 600		9 800	20 206
réalisation BD ateliers de Chaumont	Pays Vendômois	16/03/12	7 500	80	6 000	7 500
TOTAUX MODULE TRANSVERSAL			68 975		49 300	69 685

Module n°1

Formation / Développement et innovation économique

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Action n°1-2 : Mettre en place une OCMACS						
Reprise entreprise FIOT	Philippe DANIEL (St-Ouen)		123 226		15 000	123 226
Création hôtel restaurant	Jean-Jacques AVRAIN (St-Hialiare la Gravelle)		138 300		15 000	138 300
Projet de développement	Sellerie Percheronne (St-Agil)		66 335		13 490	66 335
Diagnostic lumière LED	Fédération du commerce Vendômois	15/02/13			3 000	
Dossiers OCMACS fonds Région	En attente de passage en CPR				66 010	
Totaux action 1-2			327 861		112 500	327 861
Action n°1-3 : Envourager l'insertion par l'activité économique						
Aménagement de locaux	Régie de Quartier de Vendôme	20/02/12	853 000	20	170 600	853 421
Totaux action 1-3			853 000		170 600	853 421
TOTAUX MODULE 1			1 180 861		283 100	1 181 282

Module n°2

Services à la population

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Action n°2-1 : Favoriser les Maisons Médicales ou Pôles Santé						
Maison de Santé St-Amand Longpré	Cté Beauce et Gâtine	24/09/12	916 000	20	183 200	916 470
Totaux action 2-1			916 000		183 200	916 470
Action n°2-2 : Intensifier les services à la petite enfance et la jeunesse						
Maison de la Petite Enfance	Cté Collines du Perche	26/11/12	655 000	20	131 000	655 234
Totaux action 2-2			655 000		131 000	655 234
Action n°2-3 : Accroître l'offre de services à la personne						
Achat véhicule réfrigéré	ADMR Entre Loir et Loire	27/06/11	24 500	40	9 800	24 654
Achat véhicule réfrigéré	ADMR Perche Vendômois	27/06/11	23 500	40	9 400	23 669
Totaux action 2-3			48 000		19 200	48 323
TOTAUX MODULE 2			1 619 000		333 400	1 620 027

**Module n°4
Performance énergétique**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Action n°4-1 : Privilégier les économies d'énergie et établir un Plan Climat						
Rénovation mairie	Sainte-Anne	26/02/11	16 000	50	8 000	16 167
Ecole maternelle et cantine	Cté collines du Perche	02/12/11	997 000	10	99 700	997 477
Plan isolation du presbytère	Sargé	20/02/12	79 000	60	47 400	79 075
Construction groupe scolaire	SIVOS Amandinois	16/03/12	4 206 000	10	420 600	4 206 418
Plan isolation du foyer communal	Selommes	26/11/12	206 248	60	123 700	222 326
Construction restaurant scolaire	La Villes aux Clercs	26/11/12	889 000	10	88 900	889 250
Totaux Action 4-1			6 393 248		788 300	6 410 713
Action n°4-2 : Stimuler la réalisation de Plans Lumière économes en énergie						
Rénovation de l'éclairage public	Rocé	03/10/11	20 000	20	4 000	20 535
Eclairage public	Couture	26/06/12	23 000	20	4 600	23 399
Achat véhicule électrique	Syndicat Plan d'Eau de Villiers	26/11/12	12 853		2 000	12 853
Totaux Action 4-2			55 853		10 600	56 787
TOTAUX MODULE 4			6 449 101		798 900	6 467 500

**Module n°5
Qualité des paysages**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Aménagement paysager d'un jardin pédagogique	St-Hilaire la Gravelle	14/11/11	53 500	40	21 400	53 602
Effacement des réseaux	Trôo	16/03/12	299 086	22	65 500	299 274
Enfouissement des réseaux	Couture	26/06/12	240 623	22	52 500	240 623
TOTAUX MODULE 5			593 209		139 400	593 499

**Module n°6
Mobilité**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Action n°6-1 : Accroître l'accessibilité des personnes à mobilité réduite						
Audit accessibilité dans les bâtiments scolaires	Vendôme	27/06/11	8 625	80	6 900	8 740
Accessibilité de la mairie	Fréteval	14/11/11	28 333	30	8 500	28 648
Diagnostic accessibilité aux handicapés	Cté Pays de Ronsard	14/05/12	26 600	68	18 100	26 600
Accessibilité de la mairie	Morée	26/06/12	137 666	30	41 300	137 807
Pôle multimodale	Vendôme	26/11/12	285 000		80 800	285 180
Totaux Action 6-1			486 224		155 600	486 975
TOTAUX MODULE 6			486 224		155 600	486 975

**Module n°7
Biodiversité et eau**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Action n°7-1 : Réaliser un schéma trame bleue/trame verte						
Etude TB/TV	Pays Vendômois	27/06/11	50 000	50	25 000	50 000
Totaux Action 7-1			50 000		25 000	50 000
Action n°7-2 : Préconiser le développement de diagnostics et pratiques en faveur de la biodiversité						
Atlas de la biodiversité communal	Vendôme	27/06/11	13 400	50	6 700	15 440
Gestion différenciée des espaces verts publics	Pays Vendômois	03/10/11	20 222	45	9 100	20 370
Totaux Action 7-2			33 622		15 800	35 810
TOTAUX MODULE 7			83 622		40 800	85 810

**Module n°8
Economie touristique**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Action n°8-2 : Organiser une offre de loisirs basée sur les ressources du territoire						
Plan lumière	Trôo	16/03/12	68 000	20	13 600	68 166
Totaux Action 8-2			68 000		13 600	68 166
Action n°8-3 : Privilégier un accueil éco-tourisme						
Lits supplémentaires au gîte d'Arville	Cté Collines du Perche	24/09/12	656 500	20	131 300	656 657
Totaux Action 8-3			656 500		131 300	656 657
TOTAUX MODULE 8			724 500		144 900	724 823

**Module n°9
Développement de l'accès à la culture**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
création espace de petite diffusion dans la médiathèque	Cté Pays de Ronsard	27/06/11	418 500	20	83 700	418 731
Création d'une bibliothèque à St-Ouen	Cté Pays de Vendôme	20/02/12	156 500	20	31 300	156 945
Médiathèque Savigny	Cté Coteaux de la Braye	16/03/12	1 302 000	20	260 400	1 302 089
Point lecture Sougé	Cté Coteaux de la Braye	16/03/12	170 500	20	34 100	170 730
TOTAUX MODULE 9			2 047 500		409 500	2 048 495

**Module n°11
Activités sportives et de loisirs**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
gazon synthétique sur terrain de foot	Mondoubleau	26/02/11	360 000	20	72 000	360 362
Implantation de 5 plateaux multi-sports	Cté Haut Vendômois	20/02/12	262 500	20	52 500	262 505
TOTAUX MODULE 11			622 500		124 500	622 867

**Module n°12
Agriculture**

Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau	Dépense subventionnable	%	Subvention	Dépense réelle
Action n°12-1 : Prolonger le soutien à l'élevage						
Fabrique d'aliments	Mr RIGOREAU (Savigny)	26/02/11	40 000	25	10 000	44 096
Bol mélangeur+éléments stockage	GAEC COIGNEAU (Le Poislay)	26/02/11	40 000	25	10 000	49 763
Griffe à fourrage	EARL Fermes des Guerrières (Epuisay)	26/02/11	40 000	25	10 000	41 000
Dessileuse-pailleuse-distributrice	EPLEFPA (Vendôme)	26/02/11	28 571	35	10 000	30 920
Dessileuse-pailleuse	Mr COURSIMAULT (Le Gault du Perche)	26/02/11	30 800	25	7 700	30 980
Dérouleuse-pailleuse	GAEC des Charmilles (Baillou)	15/04/11	9 600	25	2 400	9 900
Godet dessileur	Mr BRETON (Souday)	15/04/11	10 800	25	2 700	11 000
Aplatisseur	GAEC des Ganeries (Sargé)	15/04/11	20 800	25	5 200	21 100
Télescopique avec godet dessileur-mélangeur	GAEC de la Vougrerie (Sargé)	13/05/11	40 000	25	10 000	75 000
Mélangeuse distributrice automotrice	EARL du Poirier (Sargé)	13/05/11	40 000	25	10 000	89 000
Achat d'un télescopique	GAEC de la Grenne (Chauvigny du Perche)	27/06/11	28 572	35	10 000	64 000
Achat d'un bol mélangeur	GAEC de la Pierre Cochée	02/12/11	28 571	35	10 000	32 600
Achat équipement mobile d'hydrothérapie	CUMA de Baillou	20/02/12	17 714	35	6 200	17 950
Achat bol mélangeur	Mr VERDIER (Choue)	20/02/12	29 200	25	7 300	29 500
Achat mélangeuse	Mr LEGER (Chauvigny du Perche)	14/05/12	32 800	25	8 200	33 000
Achat matériel (pailleuse, aplatisseur)	EARL LEMOINE (Artins)	14/05/12	16 000	35	5 600	16 000
Achat mélangeuse	SCEA REPUSSEAU (Artins)	14/05/12	40 000	25	10 000	42 000
Achat matériel (dessileuse/pailleuse,)	GAEC du Chêne de la Croix (Bonneveau)	14/05/12	34 400	25	8 600	34 550
Achat godet mélangeur distributeur	GAEC des Charmilles (Baillou)	14/05/12	16 000	25	4 000	16 180
Achat mélangeuse et pailleuse	GAEC PERRON (Ste-Anne)	26/06/12	40 000	25	10 000	60 200
Achat chariot automoteur télescopique	CUMA Morée Sud (Lignière)	26/06/12	65 714	35	23 000	65 800
Achat pailleuse/mélangeuse	GAEC BRETON HUARD (Fontaine les Coteaux)	24/09/12	40 000	25	10 000	57 000
Achat pailleuse	EARL Bel Epi (Villerable)	24/09/12	14 285	35	5 000	14 541
Achat autochargeuse	EARL Petit Perche (Romilly du Perche)	26/11/12	37 600	25	9 400	37 900
Achat mélangeuse	GAEC de l'Oliverie (Prunay-Cassereau)	15/02/13	40 000	25	10 000	42 000
Totaux action 12-1			781 427		215 300	965 980

Action n°12-2 : Amplifier le développement des circuits-courts alimentaires						
Achat matériels pour vente la directe	GAEC de la Grenne (Chauvigny du Perche)	27/06/11	10 571	35	3 700	10 632
Aménagement de la fromagerie	EARL du Petit Perche	02/12/11	18 800	25	4 700	19 173
Achat matériel pour la vente directe	EARL Safran d'Authon	20/02/12	13 429	35	4 700	13 601
Aménagement local et laboratoire	EARL du Couëtron	20/02/12	28 571	35	10 000	49 871
Création abattoir de volailles à la ferme	EARL des Roseaux	16/03/12	33 200	25	8 300	33 333
Achat matériel pour production maraichère	Mr ECHARD (St-Martin des Bois)	14/05/12	16 000	35	5 600	16 052
Matériels pour construction poulaillers	Anne LAMY(Mazangé)	26/06/12	28 572	35	10 000	36 462
Création atelier fromagerie	Mr BRETON (St-Martin des Bois)	26/06/12	28 572	35	10 000	38 572
Création chaîne de conditionnement légumes bio et fromagerie	EARL du Petit Pont (Azé)	26/06/12	28 572	35	10 000	33 569
Profil sensoriel du "Trèfle"	Asso Fromagers Caprins Perche et Loir (Romilly)	26/06/12	8 857		3 100	9 000
Atelier transformation yaourts et crèmes	EARL Ferme des Erusées (Sargé)	24/09/12	40 000	25	10 000	50 834
Atelier de transformation production héricicole	Lise LAMONTRE (Mazangé)	26/11/12	28 571	35	10 000	32 442
Totaux action 12-2			283 715		90 100	343 541
Action n°12-3 : Conforter le développement de filières locales						
Achat matériel pour récolte asperges vertes	Agralys	20/02/2012	14 000	25	3 500	14 176
Achat matériels pour marchés	Agralys	20/02/2012	6 166	60	3 700	6 285
Totaux action 12-3			20 166		7 200	20 461
TOTAUX MODULE 12			1 085 308		312 600	1 329 982

TOTAL DES SUBVENTIONS VOTEES :

2 792 000 €

Soit

43,21

% d'engagement

Annexe 4

Tableau des projets recensés après le bilan à mi-parcours

Module Action	Titre du projet	Maître d'ouvrage	Bureau pressenti	Coût du projet	% subvention Région	Montant subvention
Module transversal Agenda 21	Communication et sensibilisation	Pays Vendômois CAUE	2013	15 000 € 60 000 €	80	12 000 € 4 800 €
Module 1 Action 1.2 : OCMACS	2ème tranche OCMACS	Commerçants/artisans				<i>Fonds fongibles (186 000€)</i>
Module 1 Action 1.3 : Encourager l'insertion par l'activité économique	Aménagement de locaux	Association Les Palissons	2013/2014	15 000 €	40	
Module 2 Action 2.1 : Favoriser les Maisons Médicales	Maintien du cabinet médical	Cté du Haut Vendômois	2013	110 000 €	20	22 000 €
	Répertoire santé	Observatoire	2013	12 000 €	50	6 000 €
	Animation du CLS	Pays Vendômois	2013 à 2015	75 000 €	50	37 500 €
Module 2 Action 2.2 : Intensifier les services pour la petite enfance et la jeunesse	Espace jeunes à Vendôme	Cté du Pays de Vendôme	2013	1 630 000 €	20	326 000 €
	Soutien psychologue	Mission Locale	2013/2014	40 000 €	50	20 000 €
	Aménagements intérieurs	Mission Locale	2013	15 000 €	40	6 000 €
	PNA	Associations/collectivités/CA	2013	40 000 €	50	20 000 €
Module 2 Action 2.3 : Accroître l'offre de services à la personne	Permanences prévention Addiction décentralisées	MG ADDOC	2013/2014	74 000 €	50	37 000 €
Module 3 Action 3.2 : Faciliter les opérations de rénovation urbaine et l'aménagement d'éco-quartiers	Eco-lotissement	La Ville aux Clercs	2013	28 000 €	50 étude	89 000 €
	Eco-quartier gare de Vendôme	Vendôme	2013	70 000 €		
	Eco-quartier ZAC des Aigremonts à Vendôme	Vendôme	2013	80 000 €		

Module 4 Action 4.1 : Privilégier les économies d'énergie et établir un Plan Lumière	Etude PCET	Pays Vendômois	2013	50 000 €	50	
	Isolation école de Lunay	Lunay	2013	200 000 €	50% sur travaux d'isolation	
	Isolation mairie de Bouffry	Bouffry	2013	100 000 €		
	Isolation maison de retraite	La Ville aux Clercs	2013			
	Isolation mairie+restaurant scolaire	Thorée la Rochette	2013			
	Isolation salle associative	Tréhet	2013			
	Isolation gymnase	St-Amand-Longpré	2013			
Module 4 Action 4.2 : Stimuler la réalisation de plans lumière économes en énergie et l'utilisation de véhicules électriques et de LED	Plans éclairage	La Ville aux Clercs	2013		20	630 000 €
		St-Ouen	2013		20	
		Lunay	2013		20	
		Areines	2013		20	
		Azé	2013		20	
		Prunay-Cassereau	2013		20	
	Utilisation de LED pour la valorisation de la grange Dimière	Cté des Collines du Perche	2014	16 000 €	30	
	Acquisition de véhicules électriques de services	Collectivités	2013/2014		Forfait de 2 000€	
	Acquisition de véhicules électriques triporteurs	Régie de Quartier de Vendôme	2013/2014	16 800 €	Forfait de 8 000€	
Module 5 Favoriser la mise en valeur paysagère du territoire	Aménagement paysager du site de la Possonnière	Cté du Pays de Ronsard	2013	60 000 €	40	24 000 €
	Aménagements paysagers de la gare multimodale	Vendôme	2013/2014	100 000 €	40	40 000 €
	Enfouissement des réseaux	Trôo	2013	262 500 €	40	105 000 €

Module 6 Action 6.1 : Accroître l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et les réseaux doux	2ème tranche pôle d'échanges multimodal	Vendôme	2013	150 000 €	20	30 000 €
	Accessibilité de la salle des associations	Villiers	2013/2014	100 000 €	40	40 000 €
	Itinéraire vélo-route St-Jacques Etude + jalonnement	Cté du Pays de Vendôme (Commande groupée)	2013	75 000 €	25 (+25% direction Tourisme)	18 500 €
	Etude boucles à vélo	Pays Vendômois	2013/2014	35 000 €	80	27 000 €
	Diagnostics communautaires accessibilité	Cté du Pays de Vendôme	2013	90 000 €	80	72 000 €
		Cté du Haut Vendômois	2013			
		Cté du Vendômois Rural	2013			
	Accessibilité mairie	Lisle	2013	5 100 €	40	2 000 €
Accessibilité des points d'arrêts du V bus (50)	Syndicat		500 000 €	20	100 000 €	
Module 7 Action 7.2 : Préconiser le développement de diagnostics et pratiques en faveur de la biodiversité	Diagnostics agricoles biodiversité individuel et collectif AOC Coteaux du Vendômois + préservation du Percheron	Syndicat des Coteaux du Vendômois Agriculteurs	2013/2014	31 250 €	80	25 000 €
				25 000 €		20 000 €
	Fiches pratiques biodiversité/urbanisme	CDPNE inter-Pays	2014	10 000 €	80	8 000 €
	Fiches contrat de Bassin découverte des sources et cours d'eau du Vendômois	SIERAVL	2014	16 000 €	80	12 800 €
Etude des prairies et de l'évolution des pratiques écologiques	CDPNE/CA	2014	20 000 €	80	16 000 €	
Module 8 Action 8.2 : Organiser une offre de loisirs basée sur les ressources du territoire	Mise en valeur de la chapelle de Rocheux sur la route Jacquaire	Association	2013/2014	110 000 €	30	33 000 €
	Balilage de circuits pédestres et équestre et acquisition d'audioguides	Cté du Pays de Ronsard	2013	66 700 €	30	20 000 €
	Acquisition	Association Musikenfête	2013	42 000 €	30	12 600 €
	Animation route St-Jacques	OT du Pays de Vendôme	2013/2014	15 000 €	60	9 000 €
	Valorisation de l'accueil de la Maison des Vins	Maison des Vins	2013	16 000 €	30	4 800 €
Module 8 Action 8.3 : Privilégier un accueil éco-tourisme	Aménagement du camping de Morée 2* sur la route à vélo St-Jacques	Morée	2013	66 700 €	30	20 000 €

Module 9 Enrichir les structures intercommunales culturelles	Salle des musiques actuelles + salle de danse	Cté du Pays de Vendôme	2013	2 170 000 € 1 035 000 €	20	434 000 € 216 000 €
	Ecole de musique	Cté du Pays de Vendôme	2013	400 000 €	20	80 000 €
	Achat de gradins mobiles	L'Hectare	2013	8 000 €	40	3 200 €
	Achat de gradins fixes	Le Silo	2013	15 000 €	40	6 000 €
	Centre d'interprétation et d'animation du patrimoine	Cté du Pays de Vendôme	2013	155 000 €	20	31 000 €
Module 11 Poursuivre le développement d'équipements de loisirs actifs et définir un nouveau projet de piscine pour le territoire	Etude piscine	Cté du Pays de Vendôme	2013	200 000 €	50	100 000 €
	Base de loisirs	SIPEV		300 000 €	20	60 000 €
Module 12 Action 12.1 : Prolonger le soutien à l'élevage		Agriculteurs	2013/2014			40 000 €
Module 12 Action 12.2 : Amplifier le développement des circuits-courts		Agriculteurs	2013/2014			40 000 €
Module 12 Action 12.3 : Conforter le développement de filières locales		Agriculteurs	2013/2014			202 800 €
Fonds fongibles	Dont module 1 (186 000 €)					216 000 €
ID en campagne						323 000 €
Très haut débit						107 000 €

3 709 000 €

Enveloppe	6 462 000 €
Déjà votés	2 792 000 €
Projets recensés après bilan mi- parcours	3 709 000 €
Manque	<hr/> -39 000 €

Annexe 5

Fiche à compléter pour les « fonds de dossiers »



3^{ème} Contrat Régional du Pays Vendômois

Fiche descriptive à remplir pour l'inscription des projets identifiés au bilan à mi-parcours

Maître d'ouvrage :

Libellé de l'opération présentée :

Calendrier de réalisation de l'opération :

Lieu de l'opération :

Coût estimatif de l'opération :

Nature des investissements :

.....

.....

.....

Note explicative du projet :

.....

.....

.....

.....

.....

.....